



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

le nouveau régime de la TVA Vente à distance

PUBLIC

Commissaires aux comptes , Experts-Comptables, collaborateurs et stagiaires

DUREE

0,5 jour(s) - 3 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

S'approprier les impacts du nouveau régime de TVA sur les activités de ventes à distance

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître le nouveau régime TVA des guichets électroniques

Connaître le nouveau régime TVA des ventes à distance de biens (UE et hors UE)

Découvrir le régime d'imposition des plateformes de commerce en ligne B2C

CONTENU PEDAGOGIQUE

Rappel du régime antérieur

- Ventes à distance
- Le Mini-guichet unique TVA (MOSS) en matière de prestations de services électroniques

Le nouveau régime TVA des guichets électroniques de l'UE

- Extension du régime UE à tous les services et aux ventes à distance communautaire
- Création d'un guichet unique pour les ventes à distance de biens importés (IOSS)
- Extension du régime non UE à tous les services fournis à des consommateurs non assujettis établis dans l'UE
- Le nouveau régime TVA des ventes à distance de biens (UE et hors UE)
- Contexte et grandes lignes de la réforme
- Modification du régime intracommunautaire des ventes à distance
- Modification du régime extracommunautaire des ventes à distance
- Le seuil unique intracommunautaire
- Création d'un régime de ventes à distance pour les biens importés d'un pays tiers

Commerce en ligne B2C : le régime d'imposition des plateformes

- La notion de « facilitateur »
- Modalités d'imposition lorsque l'interface électronique est « réputée avoir acquis et livré les biens »
- Les obligations d'information des plateformes en ligne à l'égard de l'administration fiscale
- Les obligations d'information à la charge des exploitants d'entrepôts logistiques
- L'utilisation des données par l'administration fiscale

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Diaporama

Echanges participants

Quiz

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.
- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités
- interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 14 h - 17 h

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 20

FORMATEUR

Rémi Gouyet

Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé).

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 250 €

Adhérent IFEC + CJEC : 250 €

Adhérent IFEC + ANECS : 250 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 250 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans :
250 €

Non Adhérent IFEC : 300 €